

BAC PRO

TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS

**BAC PRO
TCB**

Lycée Charles de Gaulle

Avenue Christian Pineau

52903 CHAUMONT

www.lyceecdg52.com

Tel : 03 25 32 54 55

Mail :

ce.0521032p@ac-reims.fr

DURÉE : 3 ans – En formation initiale ou en apprentissage

ACTIVITÉS DU MÉTIER :

Le technicien constructeur bois est lié au domaine du bâtiment.
Son métier lui permet de fabriquer et de lever toutes structures en bois.

Il est capable de construire la dalle, les murs et la charpente d'une maison, des abris, des bâtiments industriels ou agricoles, comme de rénover les anciennes constructions et monuments historiques de notre patrimoine.

Pour cela, il peut compter sur les pratiques ancestrales des charpentiers, sur les nouvelles technologies liées à l'informatique et aux machines à commandes numériques, et aux nouveaux moyens de levage.

C'est un métier très varié où les possibilités d'évolution sont nombreuses.



LA FORMATION :

Afin d'exercer ce métier dans les meilleures conditions, vous serez formé à :

- la conception de structure bois,
- la fabrication et le levage d'ossature bois,
- la fabrication et le levage de charpente simple et complexe,
- la pose d'isolants et des produits d'étanchéité,
- la pose des revêtements extérieurs (Bardages, etc.),
- travailler en hauteur, et en sécurité sur les machines,
- le remplacement de pièces de bois détériorées,
- et bien d'autres activités liées au métier !



BAC PRO TCB

EN ENTREPRISE :

Cette formation ne serait pas complète sans liens avec les entreprises !

Pour cela, vous partirez régulièrement en période de formation en milieu professionnel (PFMP) au cours des 3 ans de formation. Vous effectuerez au total 22 semaines en entreprise.

Ainsi, vous vous perfectionnerez et vous vous créez un réseau de contacts utiles pour l'avenir.

DES CHANTIERS À TAILLE RÉELLE :

Afin de se confronter à la réalité du terrain et d'être en adéquation avec le quotidien des entreprises, vous effectuerez de véritables projets qui seront éventuellement montés sur chantier.



VOTRE POURSUITE D'ÉTUDES :

Après avoir obtenu votre diplôme, vous pourrez :

- ➔ entrer dans la vie active et intégrer une entreprise,
- ➔ poursuivre vos études et postuler en BTS bois !

Notre établissement propose :

- le BTS SCBH : dédié à la construction bois,
- le BTS DRB : dédié à l'agencement.



Pour voir nos réalisations :



Instagram :
Charpente_lcdg52

